

Publié le



ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_037-DE

#### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecrog, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

- M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
- M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

-----



ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_037-DE

Publié le

### Délibération n° 08-01 du 26 septembre 2025

## PARTENARIAT DE PARRAINAGE 2025 ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF ET SEINE-SAINT-DENIS TOURISME – CONVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de parrainage, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la SNCF et Seine-Saint-Denis Tourisme agence de développement touristique pour le soutien aux projets menés dans le cadre de la mise en réseau des lieux d'histoire et de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement ceux de création du portail numérique *Mémoires en réseau* et d'organisation de voyages d'étude en Pologne à destination des collégien.nes ;
- APPROUVE l'aide financière de 20 000 euros accordée par la SNCF au Département ;



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_037-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.